doivent encore être couchés dans une convention véritable et universellement acceptée. Mais la Conférence ne pourra adopter de convention tant qu'elle n'aura pas résolu les questions les plus difficiles en particulier celle du régime d'exploitation des fonds marins.

A la lumière des progrès récents, et sans minimiser l'ampleur des problèmes à régler, le Canada tient fermement à l'élaboration de cette convention, et sa délégation y travaillera activement au cours de cette session.